

COMMUNE de JANVILLE-EN-BEAUCE

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 25 JANVIER 2024

COMPTE RENDU

Le conseil municipal s'est réuni le 25 janvier 2024 à 20 h 30, sous la présidence de M. Stéphane MAGUET, maire.

Étaient absents : Mmes et MM. NAOUR Christian (excusé), DUPIN Jean-Marie (pouvoir à POLISANO Brigitte), AGUDO Claudine (pouvoir à CHAROUF Camal), JEANSON Patricia, BLANCHARD Séverine (pouvoir à CHENU Isabelle), LESAGE Laëtitia (excusée), LESAGE Caroline (excusée), DAVID Sébastien (pouvoir à NICOULLAUD-REIBELL Inès) et VANNIER Aurélien (pouvoir à LETHROSNE Hervé).

Secrétaire de séance : M. Clément WINGLER.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

POINT SUPPLÉMENTAIRE À L'ORDRE DU JOUR :

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Elagage 2024.

FINANCES

Subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement)

Janville – Création d'un parking près de l'Espace « Thierry la Fronde »

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de la création d'un parking de 25 places à l'Espace « Thierry la Fronde » avenue Jules Viollette Janville 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux ;
- et sollicite une subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) – hauteur de 30 %.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- subvention au titre du FDI..... 13 775,16 €

Subvention au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement)

Subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

Le Puiset – Rénovation de la salle des fêtes

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de la rénovation de la salle des fêtes Le Puiset 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux ;
- sollicite une subvention du Département au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) – hauteur de 30 %.
- et sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) – hauteur de 20 %.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- subvention au titre du FDI..... 11 496,20 €
- subvention au titre de la DETR..... 7 664,13 €

ENERGIE 28

Janville – Subvention pour l'amélioration des performances énergétiques

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet d'amélioration énergétique pour Mervilliers et pour diverses rues de Janville : rues Hélène Boucher, Auguste Liquois, de l'Ermitage, de la Madeleine, des Cinquante Mines, Mail Colardeau, des Jardins, des Jardins Anglais, Jean Moulin, Impasse des Quatre Vents, Place de la Porte d'Orléans, avenues Jules Viollette et Justin Clichy, soit 128 points lumineux. Le coût total de l'investissement s'élève à 92 500 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve ces travaux ainsi que son montant ;
- ainsi que le plan de financement qui s'établit comme suit :
- ENERGIE 28..... 55 500 €
- autofinancement..... 37 000 €

Renouvellement de l'adhésion au service de conseil énergétique sur les bâtiments publics

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses énergétiques des collectivités représentent une part non négligeable de leur budget de fonctionnement.

A cet égard, soucieux d'aider ces dernières à mieux maîtriser leurs dépenses et leurs consommations d'énergie ainsi qu'à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, ENERGIE Eure-et-Loir a développé un service mutualisé de suivi énergétique des bâtiments publics. A travers l'intervention de conseillers spécialisés, ce service consiste globalement à :

- réaliser des études énergétiques sur le patrimoine bâti des communes,
- assurer un suivi (analyse des consommations et dépenses d'énergies, identification des dérives de consommation, optimisation des contrats, proposition d'actions de maîtrise de la demande en énergie, hiérarchisation des priorités...),
- accompagner techniquement et financièrement les projets de rénovation énergétique et développer les énergies renouvelables,
- sensibiliser les élus, les agents et les utilisateurs de locaux à l'efficacité et à la sobriété énergétique.

Dans ce cadre, le partenariat proposé par ENERGIE Eure-et-Loir permet aux communes de bénéficier d'une assistance technique durable et de les aider à construire une véritable stratégie énergétique applicable à leur patrimoine.

En accord avec ces propositions, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la commune, à la date du 1^{er} janvier 2024, à la compétence Conseil énergétique développée par ENERGIE Eure-et-Loir, pour une cotisation annuelle de 0,80 € par habitant,
- approuve le règlement de service élaboré à cet effet par ENERGIE Eure-et-Loir, lequel précise les modalités d'exercice de la compétence,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Validation des travaux d'éclairage public sur le rond-point n°4 de la déviation – Janville / Le Puiset

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par ÉNERGIE Eure-et-Loir :

Lieu : JANVILLE-EN-BEAUCE,
Libellé : création d'éclairage rond-point n°4 déviation.

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet l'installation de lampes à basse consommation de type LED. Sept candélabres seront mis en place.

En cas d'accord, ces travaux seraient alors réalisés par ÉNERGIE Eure-et-Loir et donneraient lieu à la mise en œuvre du plan de financement suivant :

Coût estimatif HT des travaux	Prise en charge par ÉNERGIE Eure-et-Loir	Contribution de la collectivité * (Article L5212-26 du CGCT)
26 000 €	30 % 7 800 €	70 % 18 200 €

*Au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (article L5212-26 du CGCT)

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (21 voix pour et 2 abstentions) :

- adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- approuve le plan de financement correspondant, le versement de la contribution financière de la commune intervenant après réalisation des travaux sur présentation d'un titre de recette émis par ÉNERGIE Eure-et-Loir.

Monsieur Jocelin MORGEAT estime que cet éclairage va perturber les rapaces nocturnes et Monsieur Bertrand LEGENDRE estime que les futurs candélabres sont mal placés.

Validation de l'achat d'un camion

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un camion Mercedes d'occasion est disponible, pour un montant de 40 680 € TTC.

Cette acquisition est validée par le conseil municipal.

TRI POSTAL

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment atelier et bureau destiné au centre de tri de la Poste

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un bâtiment atelier et bureau destiné au centre de tri de la Poste à Janville.

Après présentation de l'offre du cabinet d'architecte ARCHIGONE 28600 LUISANT, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir ce cabinet d'architecte pour un montant de 36 500 € HT, comprenant les honoraires du cabinet d'architecte ARCHIGONE et les honoraires des bureaux d'études « structure, thermique et électricité ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment atelier et bureau destiné au centre de tri de la Poste au Cabinet ARCHIGONE, pour un montant de 36 500 € H.T.

Le projet de bail est actuellement examiné par la Direction de la Poste.
L'achat du terrain a été validé au conseil communautaire.

GENDARMERIE

Bail de la nouvelle caserne de gendarmerie

La commune de Janville-en-Beauce met à disposition de la gendarmerie nationale – brigade motorisée - une annexe de casernement consistant en des locaux de service et techniques (bureaux, sanitaires, vestiaires), située 17 avenue du Général de Gaulle Janville 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le bail à passer avec l'Etat qui fixe les clauses et les conditions, à compter du 21 décembre 2023 pour neuf ans et pour un montant annuel de 34 742,92 €. Il indique que ce montant est supérieur à l'estimation initiale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le bail proposé et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur Bertrand LEGENDRE souhaite que ce type de document soit communiqué en amont à Mesdames Patricia JEANSON et Séverine BLANCHARD pour une relecture du bail, ayant une compétence juridique dans ce domaine.

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU TROTTOIR (40 m²) AVENUE GAMBETTA JANVILLE

Rapport d'enquête publique

Vu la délibération n°2023-03-14b du 24 mars 2023 demandant le déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune pour 40 m² du trottoir avenue Gambetta Janville 28310 JANVILLE-EN-BEAUCE.

Vu qu'une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 20 novembre 2023 au 08 décembre 2023.

Vu que personne ne s'est manifesté durant cette enquête publique,

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le déclassement d'une partie du domaine public dans le domaine privé de la commune, soit environ 40 m² du trottoir situé face au n°9 avenue Gambetta à Janville,
- et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces

ELAGAGE 2024

Madame Isabelle CHENU présente à l'assemblée les devis relatifs aux prestations d'élagage de la société ProPaysage 28360 MORANCEZ /

- commune déléguée de Janville 17 020,50 € HT / 20 424,60 € TTC ?
- commune déléguée d'Allaines 4 284 € HT / 5 140,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis tels que présentés, pour un montant total de 21 304,50 € HT / 25 565,40 € TTC.
- et autorise Monsieur le Maire à les signer.



Le Maire,

Stéphane MAGUET